



Délibération n° 6

Conseil Municipal du 26 septembre 2017

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :  
7.10 – Finances- Divers

Le Jeudi 26 Septembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
20/09/2017

Membres présents : 25 puis 26  
(arrivée de Mme COUSIN à 20 h)

Membres ayant donné pouvoir: 8  
puis 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 02/10/2017

**Présents :** Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, **Adjoins,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, **conseillers municipaux.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Christian RAMET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 20 h 00), Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE.

**Absent (s) excusé (s) : 0**

**Absent (s) non excusé(s) : 0**

**Votants : 33**

**Secrétaire de séance :** Madame Laurie CAFFIER

Objet : FISAC 3ème tranche – reversement des subventions

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Reversement des subventions perçues

**Vu** la notification d'attribution de subvention attribuée au titre de la 3ème tranche du FISAC,

**Vu** le programme présenté dans le cadre de ce dossier FISAC et des actions qui ont été retenues et subventionnées,

**Vu** l'état récapitulatif des dépenses transmis à la DIRRECTE sur les opérations réalisées à ce jour,

**Vu** la somme de 16 396,83 Euros versée à la Commune,

**Considérant** que certaines opérations ont été mises en place par le groupe folklorique

« Les Bons Z'Enfants » et l'Association des Commerçants et Artisans (ACA),

**Considérant** qu'il convient par conséquent de reverser les sommes dues à ces associations, selon la répartition suivante :

- Groupe folklorique les Bons Z'Enfants : ..... 7 321,85 €uros
- Association des commerçants et Artisans : ..... 2 089,96 €uros

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide**

- d'approuver le versement des sommes dues aux associations selon la répartition indiquée ci-dessus.

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire  
en vertu de sa publication  
et de sa transmission au  
Contrôle de légalité le (voir  
visa)*

Le Maire



Philippe FAIT

*La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication*

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170926-del6-260917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2017